

20 février 2004

04.112

Motion populaire du parti ouvrier et populaire neuchâtelois

Des subsides pour l'assurance-maladie adaptés aux primes

Les mauvaises nouvelles se succèdent pour les employé-e-s, les salarié-e-s et les familles de notre canton. En effet, le Conseil d'Etat vient d'annoncer deux nouvelles concernant l'assurance-maladie. Il diminue cette année le montant des subsides versés aux assuré-e-s tout en durcissant les conditions d'accès à leur octroi. En 2004, l'ampleur de cette diminution sera de l'ordre de 7% à 15% en fonction de l'âge et de la situation familiale des bénéficiaires. De plus, près de 4000 assuré-e-s verront leur subside disparaître et n'auront tout bonnement plus droit à rien.

Ces mesures sont inacceptables et vont péjorer, parfois de manière dramatique, la situation financière de nombreux-ses citoyen-ne-s de notre canton, ce d'autant plus qu'elles frappent directement les catégories sociales les plus défavorisées.

Dès lors, nous demandons à l'Etat de prendre toutes les mesures nécessaires pour corriger cette situation. Nous relevons en particulier que le budget consacré aux subsides a malgré tout augmenté de 1,1%, mais que cela ne suffit pas à compenser l'augmentation des primes d'assurance-maladie (3,9% en moyenne cantonale). Nous demandons dès lors que les montants des subsides cantonaux accordés aux assuré-e-s suivent l'évolution du montant des primes, le canton prenant la différence de coût à sa charge si nécessaire.

Développement écrit

Le Conseil d'Etat annonçait à mi-janvier des baisses des subsides pour l'assurance-maladie. Ces baisses résultaient de la non-adéquation de l'évolution des crédits accordés par la Confédération à celle des primes d'assurance-maladie. Le Conseil d'Etat mentionnait qu'il aurait fallu 5,1 millions de francs pour que les subsides 2004 puissent être maintenus au niveau de ceux de 2003.

Ces baisses, devenues effectives, touchent les montants des subsides ainsi que les normes y donnant accès. Les bénéficiaires de prestations complémentaires ou de l'assistance sociale n'étant pas concernés par ces baisses, ce sont donc les petits et moyens revenus de notre canton qui sont touchés.

Il faut rappeler que depuis longtemps déjà la droite, par diverses baisses d'impôts, prive l'Etat des moyens indispensables pour soutenir une population fragile. Notons également que les petits salaires sont le fait des patrons qui profitent doublement du système actuel: d'une part, ils bénéficient des baisses d'impôts pour eux-mêmes et pour leurs entreprises et, d'autre part, leur politique de bas salaires oblige l'Etat à compléter les budgets de leurs salariés. Les petits salaires contiennent donc un subventionnement indirect aux entreprises qui pèse par contre lourdement sur les finances de l'Etat.

Le POP salue le fait que le canton de Neuchâtel ne renonce pas (contrairement à d'autres cantons) à maintenir le montant d'aide lui donnant accès à la totalité de la subvention fédérale. Cependant, les baisses annoncées sont scandaleuses, lorsque l'on sait que ce sont surtout les petits salaires qui seront le plus durement touchés.

Face à cette situation calamiteuse, le POP reste persuadé que la bonne réponse est la fixation des primes d'assurance-maladie en fonction du revenu et de la fortune. C'est d'ailleurs l'un des principaux objectifs de l'initiative fédérale "Pour une caisse-maladie unique et sociale", dont le POP est l'un des principaux co-lanceurs. Les bénéficiaires de subsides ne sauraient toutefois attendre l'aboutissement de cette initiative. C'est pourquoi le POP a décidé de lancer une motion populaire cantonale demandant que les subsides suivent l'évolution des primes d'assurance-maladie.

Nous considérons que si l'Etat peut se permettre de renoncer à des recettes fiscales, comme il l'a fait à plusieurs reprises dernièrement, il devrait, par compensation, accroître son effort de soutien envers les petits revenus, car ceux-ci ne bénéficient pas, le plus souvent, des baisses fiscales. Le maintien des subsides à l'assurance-maladie est un des moyens de l'Etat pour soutenir cette population fragile de notre canton.

*Première signataire: Pascale Gazareth, rue Temple-Allemand 1, 2300 La Chaux-de-Fonds
Motion populaire munie de 603 signatures.*